

Saison 2021/2022

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U15F R1 À 11

Modalités Brassages D56

Article 1 Licenciées

Le championnat U15F est **ouvert** aux joueuses licenciées U14F – U15F.
Possibilité de sur-classement des licenciées U13F à raison de 3 joueuses maximum (Avec accord médical autorisant le sur-classement)

Article 2 Engagement et composition des équipes

- 1) Le championnat U15 F est ouvert aux équipes féminines affiliées à la L.B.F, engagées auprès de la Ligue de Bretagne et disputant les brassages organisés par chaque district, sous couvert de la LBF.
- 2) Pourront également participer dans cette compétition des équipes féminines issues de Groupements de jeunes déclarés et validés par la LBF.
- 3) Toute équipe engagée en championnat U15F R1 sera automatiquement engagée en championnat Régional Futsal U15F R1
- 4) Chaque équipe pourra être composée de 11 joueuses et de 3 remplaçantes maximum. Toutes les joueuses doivent être licenciées. La présentation des licences est **obligatoire** (Listing papier ou foot compagnon)
- 5) Le nombre de **joueuses mutées est de 4** (Dont 2 maximum hors période) :
Application règlements Ligue de Bretagne.

Article 3 Organisation de la compétition

- 1) Le temps de jeu est de :
 - **2 rencontres de 40 minutes** en journée de brassage 1
 - **2 rencontres de 40 minutes** en journée de brassage 2.
 - **1 rencontre de 2x40 minutes** en journée de brassage 3

2) Organisation de la compétition

Brassage au niveau départemental (3 journées). Le District devra fournir à l'issue de ces brassages 2 équipes pour participation au championnat régional U15F R1.

D56 : 6 équipes participantes au brassage : ASPTT Vannes, Ploermel FC, FC Lorient, Vannes OC, GSI Pontivy, Kériolets Pluvigner réparties en 2 poules.

Poule A : FC Lorient, Kériolets Pluvigner, ASPTT Vannes

Poule B : Ploermel FC, Vannes OC, GSI Pontivy

Organisation :

- **Journée 1 25/09**

	POULE A	POULE B
	SITE : PLUVIGNER	SITE : PLOERMEL
M1	K.PLUVIGNER / FC LORIENT	PLOERMEL FC / VANNES OC
M2	ASPTT VANNES / FC LORIENT	GSI PONTIVY / VANNES OC
M3	K.PLUVIGNER / ASPTT VANNES	PLOERMEL FC / GSI PONTIVY

- **Journée 2 02/10**

	POULE A	POULE B
	SITE : LORIENT	SITE : PONTIVY
M1	FC LORIENT / K.PLUVIGNER	VANNES OC / GSI PONTIVY
M2	ASPTT VANNES / K.PLUVIGNER	VANNES OC / PLOERMEL FC
M3	FC LORIENT / ASPTT VANNES	GSI PONTIVY / PLOERMEL FC

La feuille de match informatisée doit **impérativement être transmise** dans les 12 heures suivant la rencontre

A l'issue de **chaque** journée un classement est établi comme suit :

- ✓ **Addition** Journée 1 et journée 2 (Points cumulés)
- ✓ Victoire : 3 points Nul : 1 point Match perdu : 0 point Forfait : -1 point

Pour le classement, en cas d'égalité de points les équipes seront départagées comme suit :

- ✓ Goal average particulier
- ✓ Goal average général
- ✓ Meilleure attaque
- ✓ Meilleure défense

Le classement établi à l'issue des premières journées détermine les rencontres de la journée 3.

- **Journée 3 09/10**

SITES : A DEFINIR EN FONCTION DES QUALIFIES		
Match A	Match B	Match C
1 ^{er} Poule A / 2 ^{ème} Poule B	1 ^{er} Poule B / 2 ^{ème} Poule A	3 ^{ème} Poule A / 3 ^{ème} Poule B

En cas **d'égalité** se tiendra une séance de tirs aux buts.

A l'issue de la **troisième** journée de brassage

- ✓ Les **deux équipes vainqueurs des matchs A et B** intègrent le championnat régional U15F R1 à 11
- ✓ Les **équipes non qualifiées** (classées 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}) participeront au championnat U15F R2 à 11

Article 4 Encadrement

La personne en charge de l'équipe, devra :

- Être licencié(e) majeur(e) (Dirigeant(e) ou éducateur (trice) pour la saison en cours. (CFF2 souhaité).
- Présenter un passe sanitaire

Article 5 Règlements Généraux

Les règlements de la F.F.F. et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par la commission sportive du District Morbihan de football